

**AUX MEMBRES DU CONSEIL
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD
Le 7 décembre 2020

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 15 décembre 2020 :

□ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS.-**

8. ENSEIGNEMENT PROVINCIAL.-

- D)** Fusion, à partir du 1^{er} janvier 2021, des 4 établissements provinciaux d'Enseignement de Promotion sociale de la région du Centre sous l'appellation « Institut provincial des Arts et Métiers du Centre » à LA LOUVIERE (1^{ère} Commission)

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



Armand BOITE
Président du Conseil provincial

-
ENSEIGNEMENT - DIRECTION
GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS
DU HAINAUT

-
Direction générale

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

OBJET :

**Enseignement de promotion sociale :
Fusion des établissements de la
région du Centre.**

MONS, le 3 décembre 2020.

Mesdames,
Messieurs,

En date du 26 novembre dernier a été soumis au Collège un rapport concernant la fusion des établissements de la région du Centre. Le Collège a décidé de :

- marquer son accord sur la fusion, au 1^{er} janvier 2021, des quatre établissements d'enseignement de promotion sociale de la région du Centre, à savoir l'Institut provincial des Arts et Métiers du Centre de la Louvière, l'Institut Technique et Agricole de la province de Hainaut de Soignies, l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Binche-Carnières-Morlanwelz, l'Ecole industrielle et commerciale d'Ecaussinnes. Ces quatre établissements seront réunis sous le matricule et l'appellation de l'Institut provincial des Arts et Métiers du Centre ;
- de charger l'Inspecteur général de la région du Centre et le Directeur général des enseignements de la mise en œuvre de cette fusion, sur les plans administratif et organisationnel.

Cette fusion doit maintenant être soumise au Conseil provincial. Vous trouverez donc ci-joint la résolution ad hoc.

LE COLLÈGE PROVINCIAL DÉCIDE :

De soumettre la résolution concernant la fusion des établissements du Centre au Conseil provincial du 15 décembre 2020.

LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT :
LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LE PRESIDENT,
(s) P. MELIS. (s) S. HUSTACHE.

PROVINCE DE HAINAUT
-
ENSEIGNEMENT - DIRECTION
GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS
DU HAINAUT
-
Direction générale

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

OBJET :
Enseignement de promotion sociale :
Fusion des établissements de la
région du Centre.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la politique d'harmonisation de l'offre d'enseignement menée par les réseaux d'enseignement officiel ;

Considérant la politique provinciale en matière d'enseignement de promotion sociale, consistant à restructurer les établissements en entités plus importantes, afin qu'elles soient mieux en mesure à redéployer une offre d'enseignement plus cohérente, et de mettre en place un management plus efficace dans un contexte de complexification croissante de cet enseignement ;

Attendu que cette fusion renforcera la visibilité de l'enseignement de promotion sociale sur la région du Centre ;

Considérant que la fusion n'entraînera aucun supplément de traitement à charge de la Province ;

Considérant que la fusion générera un demi-emploi de directeur adjoint et un emploi d'éducateur-secrétaire subventionnés supplémentaires ;

Vu les dispositions réglementaires prévues par le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné ;

Considérant la volonté de la Province de Hainaut d'assurer la continuité de cet enseignement et son déploiement ;

Vu l'avis syndical ;

Vu l'avis du Comité de direction ;

Sur proposition du Collège provincial,

Décide :

ARRETE :

Article 1^{er} : Les 4 établissements d'Enseignement de promotion sociale provinciaux de la région du Centre, à savoir : l'Institut provincial des Arts et Métiers de La Louvière, l'Institut Technique et Agricole de Soignies, l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Binche-Carnières-Morlanwelz, et l'Ecole Industrielle et Commerciale d'Ecaussinnes, fusionnent à la date du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : L'établissement issu de cette fusion se dénomme « Institut provincial des Arts et Métiers du Centre » et conserve le matricule des Arts et Métiers. Son siège se situera à La Louvière.

Les autres établissements deviennent des implantations de cet établissement.

En séance à MONS, le 15 décembre 2020.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL, LE PRESIDENT,